Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/03/2025 - 4563 - 1987 B 00082 - 339 418 535 - VISAS 4 COMMISSARIAT

US63

(1) **BILAN - ACTIF**

18 MARS 2025

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL VISAS 4 COMMISSARIAT — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 56 BOULEVARD GUSTAVE FLAUBERT 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 3 9 4 1 8 5 3 5 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	392 502	AI	392 502
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	66 847	AU 60 992	5 855
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	137	CV	137
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	459 486	BK 60 992	398 494
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	199 434	BY 64 912	134 522
	Autres créances (3)	BZ	20 618	CA	20 618
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	256 330	CG	256 330
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 837	CI	9 837
	TOTAL (III)	CJ	486 219	CK 64 912	421 307
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	945 705	1A 125 904	819 801

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VISAS 4 COMMISSARIAT — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 96 420)	DA	96 420
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 770
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	9 642
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	227 913
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	146 205
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	501 950
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 016
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	84 639
	Dettes fiscales et sociales	DY	124 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	107 161
	TOTAL (IV)	EC	317 851
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	819 801

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	317 851
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

VISAS 4 COMMISSARIAT
Société à responsabilité limitée au capital de 96 420 euros
Siège social : 56 Boulevard Gustave FLAUBERT
63000 CLERMONT FERRAND
339 418 535 RCS CLERMONT FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 JANVIER 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 146 204,75 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**146 204,75 euros**
Distribution d'une somme de **Soit un dividende aux associés de 45,45 euros par part**	**146 076,30 euros**
Le solde, soit **Au poste « Autres réserves ».**	**128,45 euros**

Le paiement des dividendes aura lieu à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	**DIVIDENDE**
30.09.2021	144 630,00 €
30.09.2022	144 630,00 €
	Distribution de réserves en date du 12/05/2023 d'un montant de 120 010,76 €
30.09.2023	152 665,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 janvier 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance